## Suivi mensuel

Les éléments contrôlés (moyenne mensuelle)	Les seuils réglementaires (définis dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter d'Alcéa)	Résultats des mesures environnementales	
Février 2023		Ligne 1 en mg/Nm3	Ligne 2 en mg/Nm3
Poussières	10mg/Nm3	0,56	0,65
Composés organiques exprimés en carbone total (COT)	10 mg/Nm3	0,17	0,36
Chlorure d'hydrogène (HCI)	10 mg/Nm3	5,00	5,04
Dioxyde de souffre (SO2)	50 mg/Nm3	1,60	3,34
Oxyde d'azote (NOx)	80 mg/Nm3	50,20	52,38
Monoxyde de Carbone (CO)	50 mg/Nm3	6,86	6,35
Ammoniac ( NH3)	30 mg/Nm3 (applicable 01/07/2014)	0,15	0,25





